



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
BUDGET PRINCIPAL

1. Le cadre général du compte financier unique 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Valleiry (<http://valleiry.fr/>). L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

La délibération DCM20211125-06 a autorisé le Maire à signer la convention avec l'Etat et la direction départementale des finances publiques de la Haute-Savoie afin d'expérimenter le Compte Financier Unique au titre des exercices 2022 et 2023 pour le Budget Principal. Le CFU est ensuite déployé à toutes les collectivités à partir de 2026. Le compte financier unique deviendra ainsi le format nominal de reddition des comptes locaux en 2027.

Pour rappel, ce document se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion constituant ainsi l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

Ce document commun à l'ordonnateur et au comptable public permet de :

- Rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote,
- Supprimer les doublons qui existent entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Simplifier les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à trois objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible avec un seul document au lieu de deux partiellement répétitifs, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget principal.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre l'ordonnateur et le comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun visant la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique, des taux des contributions et produits afférents,

Le CFU se compose de deux sections : le fonctionnement pour les opérations courantes et l'investissement relatif aux opérations créant une plus-value pour la commune.

2. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section fonctionnement retrace les opérations courantes, celles qui reviennent chaque année.

Pour les dépenses, il s'agit entre autres des salaires et charges de personnels des employés de la commune, des prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, des autres charges de gestion courante, des charges financières liées à la dette...

Pour les recettes, il s'agit principalement du produit des impôts locaux, des produits des services mais également des transferts en provenance des autres collectivités locales ou de l'Etat.

b) Les dépenses de la section fonctionnement

Section	Sens	Chapitres	Total Prévu 2025	CFU 2025
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	1 597 085.00 €	1 421 923.14€
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 708 400.00 €	2 618 433.22€
		014 - Atténuations de produits	307 200.00 €	305 690.00 €
		023 - Virement à la section d'investissement	695 011.55 €	- €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000.00 €	527 889.31 €
		65 - Autres charges de gestion courante	618 379.25 €	607 213.45 €
		66 - Charges financières	122 800.00 €	103 652.67 €
		67 - Charges spécifiques	2 000.00 €	- €
		68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 000.00 €	- €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 432 875.80 €

Charges à caractère général **1 422 k€**, comprenant comme dépenses principales :

- Prestataire repas restaurant scolaire : 210 k€
- Electricité : 197 k€
- Maintenances équipements : 124 k€
- Entretien et réparations de voirie : 115 k€
- Combustible : 94 k€
- Entretien et réparation de bâtiments : 56 k€
- Locations mobilières : 44 k€
- Réparations réseaux : 43 k€
- Télécommunication : 32 k€
- Honoraires et conseils : 30 k€

Charges de personnel **2 618 k€**, soit une baisse d'environ 0,03 % par rapport à 2024. Cette baisse est principalement due aux baisses d'effectifs des services périscolaires.

Atténuations de produits : reversement de produits et fonds de péréquation à l'Etat pour **306 k€**.

- Le reversement au titre du FNGIR est stable : 189 k€
- Le montant prévisionnel FPIC est prévu pour : 89 k€
- Dégrevements taxe d'habitation sur logements vacants : 28 k€

Autres charges de gestion courante **607 k€**, comprenant comme dépenses principales :

- Contribution SIPV : 272 k€
- Subventions aux associations : 136 k€

- Indemnités et cotisations élus : 126 k€
- Subvention CCAS : 36 k€
- Contribution Syndicat du Vuache : 21 k€

c) Les recettes de la section fonctionnement

Section	Sens	Chapitre	Total Prévu 2025	CFU 2025
Fonctionnement	Recettes	013 - Atténuations de charges	25 000.00 €	42 490,08 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 216.80 €	13 216,80 €
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	485 350.00 €	618 535,14 €
		73 - Impôts et taxes	115 000.00 €	118 246,00 €
		731 - Fiscalité locale	3 224 886.00 €	3 350 105,82 €
		74 - Dotations et participations	2 478 863.00 €	2 800 379,52 €
		75 - Autres produits de gestion courante	97 560.00 €	126 480,51 €
		76 - Produits financiers	0.00 €	55,50 €
		77 - Produits spécifiques	0.00 €	159 511,76 €
		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	1 122,95 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			6 432 875.80 €	7 230 144,08 €

Atténuation de charges **42 k€** : remboursements des arrêts maladie par l'assurance statutaire.

Produits des services **618 k€** :

- Restaurant scolaire : 363 k€
- Garderie périscolaire : 105 k€
- Remboursements de frais divers (charges loyers et mise à disposition) : 76 k€
- Occupation du domaine public : 43 k€
- Concessions cimetière : 11 k€
- Animations vacances : 8 k€

Impôts et taxes **118 k€** :

- Attributions de compensation : 118 k€

Fiscalité locale **3 055 k€** :

- TH, TFB et TFNB : 2 907 k€
- Droits de mutation à titre onéreux : 361 k€
- Taxe électricité : 58 k€
- Droit de place marché : 24 k€

Dotations et participations **2 800 k€** :

- Compensation financière genevoise : 2 475 k€
- Dotations de l'Etat : 309 k€ (dont 17k€ pour le dispositif carte d'identité/passeports)
- FCTVA : 17 k€

Autres produits de gestion courante **126 k€** :

- Loyers communaux : 118 k€
- Remboursements sinistres : 5 k€

d) Résultats 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT ANTERIEUR (Année 2024)	1 228 762,13 €
RESULTAT 2024 AFFECTE EN INVESTISSEMENT (c/ 1068)	1 228 762,13 €
DEPENSES ANNEE 2025	5 584 801,79 €
RECETTES ANNEE 2025	7 230 144,08 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 - Excédent	1 645 342,29 €
RESULTAT CUMULE FIN 2025 A AFFECTER - Excédent	1 645 342,29 €

Le résultat de fonctionnement 2025 a progressé d'environ 33% par rapport à 2024.

3. La section d'investissement

a) Généralités

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

b) Dépenses et recettes de la section investissement

Vue d'ensemble de la section investissement

État de l'ensemble de la section investissement				
Section	Sens	Chapitre	Total Prévu 2025	CFU 2025
Investissement	Dépenses	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 216.80 €	13 216,80 €
		041 - Opérations patrimoniales	150 000.00 €	2 000,00 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00 €	- €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	502 000.00 €	342 283,09 €
		20 - Immobilisations incorporelles	169 092.05 €	9 405,01 €
		204 - Subventions d'équipement versées	404 184.46 €	27 429,88 €
		21 - Immobilisations corporelles	667 911.57 €	584 092,69 €
		23 - Immobilisations en cours	3 506 948.04 €	410 339,92 €
		27 - Autres immobilisations financières	85 732.55 €	68 854,87 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			5 497 085.47 €	1 457 622,26 €
Investissement	Recettes	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 002 573,79 €	- €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	695 011,55 €	- €
		024 - Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00 €	- €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000,00 €	527 889,31 €
		041 - Opérations patrimoniales	150 000,00 €	2 000,00 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 481 662,13 €	1 471 538,58 €
		13 - Subventions d'investissement	435 838,00 €	43 721,00 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	- €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 497 085.47 €	2 045 148,89 €
--	-----------------------	-----------------------

Principales dépenses d'investissement 2025 :

- Acquisition terrain grand pré société SABLIM : 423 k€
- Ecole maternelle : 365 k€
- Remboursement capital dette : 342 k€
- Portages fonciers EPF : 69 k€
- Solde extension cantine : 43 k€
- Allées du cimetière : 36 k€
- Achat de véhicule : 27 k€

Principales recettes d'investissement 2025 :

- Autofinancement (affectation résultats 2024) : 1 229 k€
- FCTVA : 203 k€
- Subventions : 44 k€

Restes à réaliser 2025 :

Dépenses : 346 k€, dont :

- Enfouissement réseaux Vosognette-église : 117 k€
- Divers travaux Syane : 114 k€
- Participation voie douce Valleiry-Chênex : 75 k€

Recettes : 421 k€

- Subventions extension cantine : 212 k€
- Subvention école maternelle : 200 k€
- Remboursement SIPV borne recharge : 9 k€

c) Résultat 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (Année 2024)	2 002 573,79 €
DEPENSES ANNEE 2025	1 457 622,26 €
RECETTES ANNEE 2025	2 045 148,89 €
RESULTAT EXERCICE 2025 - Excédent	587 526,63 €
RESULTAT CUMULE FIN 2025 - Excédent	2 590 100,42 €

d) Etat de la dette

Le capital restant dû au 1er janvier 2025 était de 2 672 029,33 €. Le remboursement du capital emprunté pour cette même année a été de 342 283,09 €. Ainsi le capital restant dû au 1er janvier 2026 est de 2 329 746,24 €.

Pour ce qui est des intérêts de la dette, en 2025, la somme de 106 015,33 € a été remboursée.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.